



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 11 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : jeudi 3 juin 2021

Secrétaire de séance : Madame Camille VYNCKIER-LOBROS

L'An deux mil vingt et un, le onze juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (29) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Denis FONTAINE, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Anne VÉRISSIMO, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Monsieur Julien DEWAELE, Monsieur Robin DELPLANQUE, Mme Camille VYNCKIER-LOBROS.

Excusé(s) ou Absent(s) : (4) Monsieur Jérôme LEMAY (pouvoir donné à M. Jimmy COUPE), Madame Coralie PERIER (pouvoir donné à Mme le Maire), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné à Mme Camille VYNCKIER-LOBROS), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à M. Alain RIME).

15 - SUBVENTIONS 2021 – SUBVENTION ANNUELLE A LA MISSION EMPLOI LYS-TOURCOING
--

Rapport de Monsieur Julien DEWAELE, conseiller municipal en charge de l'insertion et de l'emploi, et de l'espace de co-working.

Vu en commission générale le lundi 31 mai 2021.

Vu le courrier du Président de la Mission Emploi Lys-Tourcoing en date du 6 avril 2021, qui sollicite une participation financière à hauteur de 37 177,05 €, équivalente à celle de l'année dernière.

Vu le crédit global inscrit au budget 2021 au 6574-90 dédié à la subvention de la Mission Emploi Lys Tourcoing, permettant de répondre favorablement à cette demande

Il vous est proposé de :

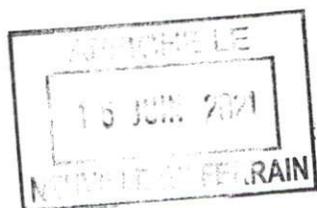
- Fixer, pour l'année 2021, le montant de la subvention versée à la Mission Emploi Lys-Tourcoing à la somme de 37 177,05 €.

- Autoriser Madame le Maire à signer la convention au titre de l'année 2020 annexée à la présente délibération, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier.

➤ **Ouï l'exposé de Monsieur Julien DEWAELE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. TONNERRE-DESMET", written over the official seal.

Maire de Neuville-en-Ferrain
Conseillère Départementale du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de
Lille



**CONVENTION DE CONTRIBUTION 2021
ENTRE LA VILLE DE NEUVILLE-EN-FERRAIN
ET LA MISSION EMPLOI LYS-TOURCOING**

Entre : La Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN,
Hôtel de Ville - Rue Fernand Lécroart - BP N°8 59531 NEUVILLE-EN-FERRAIN Cedex
représentée par son Maire,
ci-après dénommée « la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN, d'une part,

Et : L'association Mission Emploi Lys-Tourcoing, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
200 rue de Roubaix, 59200 TOURCOING
Représentée par son Président, Monsieur Olivier CANDELIER,
ci-après dénommée « la Mission Emploi Lys-Tourcoing », d'autre part,

Vu les statuts de la Mission Emploi Lys-Tourcoing, notamment leurs articles 6 et 8 ;
Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la contribution de la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN aux dépenses de fonctionnement de la Mission Emploi Lys-Tourcoing.

Article 2 Nature et montant de la contribution

La contribution consiste en une cotisation annuelle dont le montant est fixé à 37 177,05 €. Ce montant se décompose par dispositif de la manière suivante :

- Maison De l'Emploi : 10 900,05 €
- PLIE : 10 381,00 €
- Mission Locale : 15 896,00 €

Article 3 Versement de la contribution

Le versement de la contribution s'effectue par mandat administratif.

Article 4 Obligations de la Mission Emploi Lys-Tourcoing

La Mission Emploi Lys-Tourcoing invite les représentants de la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN désignés à participer à ses instances conformément à ses statuts.

La Mission Emploi Lys-Tourcoing, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre, communique auxdits représentants le bilan, le compte de résultat et ses annexes, le rapport d'activité et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice écoulé.

CONVENTION DE CONTRIBUTION ENTRE LA VILLE DE NEUVILLE-EN-FERRAIN ET LA MISSION EMPLOI LYS-TOURCOING

Article 5 Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 6 Résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties signataires en cas de non-exécution de l'un des articles ci-dessus, après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 7 Litiges

Les litiges concernant l'exécution ou les conditions d'application de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Lille dans le cas où aucune solution amiable n'aurait pu aboutir entre les parties signataires.

Fait en 2 exemplaires originaux à Tourcoing, le : 06/04/2021

Pour la Ville de NEUVILLE-EN-FERRAIN :

Marie TONNERRE-DESMET
Maire

Pour la Mission Emploi
Lys-Tourcoing :



Olivier CANDELIER
Président

Association Mission Emploi Lys-Tourcoing
MDE - PLIE - ML
200, rue de Roubaix - BP 50357
59336 TOURCOING CEDEX
Tél. 03 20 28 82 20 - Fax 03 20 28 17 09
direction@emploi-lystourcoing.fr
Siret 493 060 388 00045